



REPUBLIQUE DE GUINEE

.....

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement
Technique et de la Formation Professionnelle (MENA-ETFP)

.....

Programme d'Appui à l'Insertion et à l'Emploi Décemment par la Formation
Professionnelle – Composante AFD (PAIED-FP/AFD)

.....

SERVICES DE CONSULTANT

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° 001/MENA-ETFP/PAIED-FP/2026

TITRE : MISSION D'AUDIT FINANCIER, DES COMPTES, DU CONTROLE INTERNE, DE LA
PASSATION DES MARCHES ET DES DILIGENCES LCB/FT/SANCTIONS DU PAIED-
FP/AFD

FINANCEMENT : Union européenne et Agence française de développement (AFD) – Conventions N°
CGN1372 02T et CGN1372 03U

Date de Publication : Le 17/08/2026

Date limite de dépôt : Le 07/09/2026 à 12h00

La République de Guinée, a reçu un financement de l'Union européenne et de l'Agence Française de Développement (l'"AFD") pour la mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Insertion et à l'Emploi Décemment par la Formation Professionnelle – composante AFD (PAIED-FP/AFD).

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENA-ETFP), en tant que Maître d'Ouvrage du Programme a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre des services relatifs à la mission d'audit du Programme.

Le MENA-ETFP désigné « Client » bénéficie, dans le cadre du présent processus, de l'appui de l'Assistance Technique mobilisée auprès de l'Unité de Coordination du Projet du Client, sans que cet appui ne se substitue aux responsabilités du Client dans la préparation, la conduite et la validation du processus de sélection.

Les Services du Candidat auront pour objet la réalisation des audits financiers annuels et de clôture de la composante AFD du PAIED-FP, le contrôle de l'utilisation des fonds alloués, l'évaluation du système de contrôle interne, la vérification de la conformité des procédures de passation des marchés aux

directives pour la passation de marchés financés par l'AFD (dispositions applicables aux Conventions signées avant février 2024) et au code des marchés publics guinéen et textes d'application, ainsi que les diligences LCB/FT/Sanctions économiques et financières ou d'intégrité prescrites par la Convention de Financement (CGN1372). L'auditeur devra également vérifier le taux de justification de l'utilisation des avances, formuler des recommandations opérationnelles.

La composante du PAIED en maîtrise d'œuvre par le MENA-ETFP est dotée d'une enveloppe de 11,3M€ dont 9,3 M€ proviennent de la contribution de l'Union européenne et 2 M€ de l'AFD.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENA-ETFP), à travers l'UCP PAIED-FP, invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux : Bureaux/Cabinets d'Audit.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles sur simple demande au PAIED.

Afin de confirmer leur éligibilité, les Candidats devront joindre à leur Manifestation d'Intérêt la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale, figurant en annexe au présent avis, dûment signée et non modifiée.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris un membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. À ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Un maximum de quinze (15) références sera présenté par chaque Candidat. Le caractère similaire des références présentées sera analysé en fonction de leur pertinence relative par rapport aux services à mettre en œuvre tels que décrits ci-dessus. Les références devront préciser, au minimum, l'intitulé de la mission, le client, le pays, le bailleur le cas échéant, le montant ou le volume de prestation, la période d'exécution, les principales diligences réalisées et les livrables produits.

En particulier, il est attendu que les Candidats présentent des références pour des marchés dont les caractéristiques sont similaires à un ou plusieurs des critères suivants :

- Durée, volume et taille de projet comparables : audits de projets ou programmes publics/multi-bailleurs comportant des avances renouvelables, des audits annuels et/ou de clôture, avec un volume indicatif comparable à celui prévu par les TdR ;
- Nature des services : audit financier, audit des comptes de projet, contrôle de l'utilisation des fonds, évaluation du contrôle interne, revue de passation des marchés, audit de dépenses, diligences LCB/FT/Sanctions et suivi de recommandations ;
- Domaine et expertise techniques : audit de projets financés par l'AFD, l'Union européenne ou d'autres bailleurs internationaux, application des normes ISA/IFAC, vérification de l'éligibilité des dépenses, contrôle des pièces justificatives, circularisation ou rapprochement des comptes bancaires de projet, revue du contrôle interne et des procédures de passation des marchés

conformément aux conventions de financement, aux Directives AFD 2019 applicables et au code des marchés publics guinéen et ses textes d'application en vigueur ;

- Contexte géographique et linguistique : mission à réaliser principalement à Conakry, avec des déplacements éventuels sur les sites d'intervention du Programme, notamment Mamou et Koba. Les prestations, les échanges et les livrables seront réalisés en langue française.
- Le Client n'analysera pas de CV ou profils d'experts à ce stade. Les CV, la méthodologie détaillée et la proposition financière ne seront demandés qu'aux Candidats qui seront retenus sur la liste restreinte et invités à soumettre une proposition dans le cadre de la Demande de Propositions. La Manifestation d'Intérêt ne doit comprendre ni méthodologie détaillée, ni CV d'experts, ni proposition financière. Toute information demandée à ce stade doit rester limitée aux références, à l'expérience pertinente, aux qualifications institutionnelles et aux capacités générales du Candidat.

Le Contrat sera un contrat forfaitaire à tranches. La tranche ferme porte sur le premier audit de la composante AFD du PAIED-FP. Les tranches conditionnelles portent sur les audits annuels ultérieurs et l'audit final/de clôture, sous réserve de la satisfaction du Client et de l'AFD sur les livrables de l'exercice précédent.

Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants, uniquement pour établir une liste restreinte homogène, sans notation ni classement des candidatures :

- Capacités internes du Candidat, organisation générale pour des missions d'audit, capacité de supervision, dispositif d'assurance qualité et contrôle qualité applicable aux missions d'audit financier, de contrôle interne et de passation des marchés ;
- Affiliation professionnelle, agrément ou inscription du cabinet et/ou du signataire responsable auprès de l'ordre des experts-comptables de son pays, ou auprès d'un organisme professionnel national ou international reconnu, lorsque cette exigence est applicable dans le pays d'établissement ;
- Expérience récente en Guinée ou en Afrique francophone, disponibilité logistique, connaissance de l'environnement institutionnel des projets publics financés par des bailleurs et capacité à intervenir sur plusieurs sites, y compris pour la collecte et la revue de pièces justificatives et documents de passation des marchés.

Le MENA-ETFP dressera une liste restreinte de trois (3) à six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues et soumise à l'avis de non-objection de l'AFD, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt seront envoyées par courriel à l'adresse suivante : prmp@metfp.gov.gn. Elles doivent être transmises sous la forme de fichiers non modifiables de type PDF, lisibles et signés, d'une taille maximale recommandée de quinze (15) Mo par envoi. L'objet du courriel devra porter la mention : "AMI N°001/MENA-ETFP/PAIED-FP/2026 – Mission d'audit du PAIED-FP/AFD – (Nom du Candidat)".

Le Client confirmera sous vingt-quatre (24) heures la réception de chaque Manifestation d'Intérêt qu'il aura reçue à l'adresse de courriel ci-dessus. En l'absence d'une telle confirmation reçue de la part du Client sous vingt-quatre (24) heures après envoi de sa Manifestation d'Intérêt, le Candidat est invité à vérifier avec le Client la bonne réception de sa Manifestation d'Intérêt.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des éclaircissements en adressant une demande écrite à l'adresse de courriel mentionnée ci-dessus, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite de remise des Manifestations d'Intérêt aux heures suivantes : de 9h00 à 17h00 TU.

Tel : (224) 628 33 33 29 et 622 20 39 91.

A l'attention de : Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), MENA-ETFP / UCP PAIED-FP
– Courriel : prmp@metfp.gov.gn.

Le Client répondra aux demandes d'éclaircissement par écrit, en transmettant la réponse à tous les Candidats concernés par le présent Appel à Manifestations d'Intérêt, sans identifier la source de la demande d'éclaircissement.



Conakry, le 17/08/2026

La Coordinatrice de l'UCP PAIED-FP


Mme Fatoumata Binta DIAWARA

Annexe à la Manifestation d'Intérêt
(A fournir signée avec la candidature, sans modification du texte)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition : Mission d'audit financier, des comptes, du contrôle interne, de la passation des marchés et des diligences LCB/FT/Sanctions du PAIED-FP/AFD (le "Marché")

A : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENA-ETFP), à travers l'UCP PAIED-FP (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction

- n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement

des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

- 6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
- 6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
- 6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.
- 6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.
7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.